



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



www.lavaux-unesco.ch

Au cœur des paysages culturels de l'UNESCO



Actes d'une journée de réflexion
Lavaux Passion, 13 septembre 2014



Table des matières

1	Présentation de Lavaux Passion	3
2	Le rôle de LPM	4
3	Journée de réflexion autour du paysage culturel - 13 septembre 2014	5
3.1	Accueil par le gestionnaire de site	5
3.2	Profil du conférencier	5
3.3	Conférence « Vignes, riz et dattes : propos hétérodoxes pour une éthique des paysages culturels »	7
4	Table ronde “Les enjeux de sauvegarde et de développement d’un paysage culturel vivant”	26
4.1	Introduction par Emmanuel Estoppey	26
4.2	Mme Michèle Prats	27
4.3	Pr. Emmanuel Reynard	29
4.4	Mme Petra Weiss	31
4.5	Mme Myriam Laidet	33
4.6	Pr. Marina Fumo	35
5	Table ronde “Vivre dans un paysage culturel vivant”	38
5.1	Introduction par Emmanuel Estoppey	38
5.2	M. Vincent Degiovanni	39
5.3	Dr Matteo Perrone	41
5.4	M. Jean-Paul Moser	43
5.5	Mme Nadia Bonnet	44
6	Exposition sur les paysages culturels de l’UNESCO	45
7	Contacts	46



1 Journée de réflexion autour du paysage culturel - 13 septembre 2014

1.1 Accueil par le gestionnaire de site

Pour commencer cette journée de réflexion autour du thème du paysage culturel, Emmanuel Estoppey, gestionnaire du site de Lavaux, prend la parole pour accueillir les invités et le public. Il rappelle l'importance du développement d'une réflexion autour du paysage culturel et remercie les participants. Ensuite, il présente M. Marc-Antonio Barblan, historien et muséologue, qui lance cette journée grâce à sa conférence intitulée « Vigne, riz et dattes : propos hétérodoxes pour une éthique des paysages culturels ».

1.2 Profil du conférencier



Photo de Mounira Khemir, 2014

« La grandeur tient à l'équilibre d'intuition (singulière ou collective) des rapports avec l'Autre, quand il s'agit de pays à pays, et par ailleurs à l'acuité de la perception d'une esthétique du monde, gardienne des vues d'équilibre ou de rupture, quand cette esthétique va de culture à culture humaines ; équilibre et acuité, intuition et perception, soutenus dans d'égaux raisons. »

E. Glissant, Philosophie de la Relation, 2009



Historien, muséologue, chercheur et expert indépendant ayant collaboré avec diverses institutions.

Depuis plus de trente ans, recherches, travaux et projets de Marc-Antonio Barblan se sont articulés, de manière pluridisciplinaire, dans un va-et-vient enrichissant entre proche et lointain, communément désignés de nos jours par local et global. Animé par une conviction, à savoir que le métier d'historien doit aussi avoir pour tâche d'établir des passerelles entre le matériel et l'immatériel, trop souvent indéfini ou relégué aux plis de l'histoire.

Ainsi en fut-il, à titre d'exemple, du patrimoine industriel : voir, entre autres, *Il était une fois l'industrie. Paysages retravaillés*, 1984 *Hydrodynamica*, 1985.

Ou de l'expérience asiatique :

« D'Orient en Occident : histoire de la riziculture et muséologie », 2006

« Dans la lumière des terrasses », 2009-2010.

Ce qui a naturellement conduit à des recherches sur l'origine et le développement de la riziculture dans l'espace méditerranéen.

Travaux dans le domaine des techniques culturelles et de l'histoire de l'agronomie qui se conjuguent souvent avec une prise en compte de la dimension paysagère et environnementale. Ce dernier aspect appelant, à chaque expérience, le contexte culturel. Dans ce sens, « Vu de Genève : les labours au Piémont », 2007.

Parmi d'autres projets en cours, Marc-Antonio Barblan coordonne la nouvelle édition et première traduction du *Kitab al-nakhl (Livre du Palmier)* d'Abu Hatim as-Sijistani, érudit irakien du 9^e siècle. Texte fondateur qu'il mettra en perspective dans un essai introductif.

A ce propos, voir « Il *Kitab al-nakhl*, ossia Bartolomeo Lagumina e le 'epifanie' di un codice girovago » (Palermo, 2013; à paraître).

Divers essais d'intérêt patrimonial peuvent être consultés par ce lien

<https://independent.academia.edu/MarcAntonioBarblan>



1.3 Conférence « Vignes, riz et dattes : propos hétérodoxes pour une éthique des paysages culturels »

Parole donnée à Marc-Antonio Barblan

Ramuz universel

Avant toute chose, ces quelques mots de Charles-Ferdinand Ramuz, dans *Raison d'être* (1914), en salut au patrimoine littéraire vaudois et mondial à la fois. Ils inspirent tout mon propos.

Autrement dit : du particulier au général pour mieux revenir à un particulier 'universalisant'. « Le particulier ne peut-être, pour nous, qu'un point de départ. (...) l'abstraction est idée, le général est émotion. (...) Mais pour que cette matière-là, cette matière universelle (et qui est aussi bien africaine, ou chinoise, ou australienne que de «chez nous»), soit effectivement opérante, il faut qu'elle ait été sentie dans l'extrêmement particulier de ce qui tombe sous nos sens, parce que là seulement immédiatement compréhensible, immédiatement vécue en profondeur et embrassée (à cause du grand mystère de la naissance et d'une racine plongée dans le sol). »

Si nous sommes ici aujourd'hui

Si je suis ici aujourd'hui – peut-être même si nous sommes tous ici aujourd'hui – je le dois, nous le devons, à la précédente Fête des Vignerons, placée à l'enseigne d'une ouverture à l'autre et au monde. Et à une rencontre avec François Rochaix, à l'été 1998, à mon retour d'Indonésie. Il était alors question d'inclure dans le spectacle un groupe de riziculteurs musiciens balinais. Cela ne se fit point, pour de justes motifs ; et l'idée se transforma en « Dialogue des Terrasses » tout en générant ma proposition d'inscrire ces terrasses de Lavaux sur la Liste du Patrimoine Mondial. Corollairement, faire de même avec les rizières en terrasses de Bali. Quinze ans après, le « Dialogue des Terrasses » n'a pu encore se concrétiser ; je crois que le principe garde tout son sens, toute son actualité. Les deux sites, en revanche, ont trouvé place sur la Liste du Patrimoine Mondial (respectivement, en 2007 et 2012).



ᮔᮞ᮪ᮒᮞ᮪ LAVAUX BALIᮒᮞ᮪ᮒᮞ᮪

Le Dialogue des terrasses (Orti Ring Sengkedan

Dans ce travail de domestication de la nature, des conditions qu'elle impose à l'homme – qu'il s'agisse des vignobles, des rizières ou des palmeraies, se pose la question de la géographie et du langage.

Ce fut pour moi, et cela continue d'être, un acte d'imagination que de penser se faire rencontrer les deux territoires en terrasses. En attendant, peut-être, d'autres perspectives que j'évoquerai à la fin de cet exposé.

Parmi la multitude d'événements qui 'scandent' 2014 en rapport direct avec notre propos je n'en retiendrai que deux. Bien entendu, la votation sur l'initiative « Sauver Lavaux III », et la prochaine Assemblée générale d'ICOMOS (qui se tiendra à Florence, ce prochain mois de novembre) sur le thème « Patrimoine et paysages en tant que valeurs humaines ». Et nous sommes à un lustre de la prochaine Fête des Vignerons. L'échéance de 2019, comme en rappel de celle, fondatrice, de 1999, nous invitera donc, en conclusion à 'regarder devant' ensemble.



Rites balinais, rites vaudois. « Dialogue des Terrasses », 1999

Les trois 'piliers' invoqués dans le titre de cette conférence (vigne, riz, dattes) renvoient à des cultures vivrières immémoriales, de « valeur universelle exceptionnelle » (résumée par l'acronyme « VUE », selon la terminologie du Patrimoine Mondial). Aussi bien dans l'ordre matériel qu'immatériel. L'on pourrait s'étonner de cet accollement, qui ne date pourtant pas d'aujourd'hui. Vigne et riz sont liés par le « Dialogue des Terrasses », vigne et dattier se retrouvent dans une joute poétique à la fin du 14^e siècle au Yémen, autre pays de cultures en terrasses. Non seulement les palmiers ornent les rizières, même si ce ne sont pas des dattiers – attestant ainsi de l'universalité d'un arbre qui n'en est pas un ; désormais on produit du vin à Bali.

Quant au dattier et aux palmeraies, à ce que l'on appelle le système oasien en culture étagée, mon intérêt plus marqué, ces dernières années, est non seulement d'ordre patrimonial ; il relève aussi d'un lien de longue date avec la Tunisie. Et les palmeraies inaugurent une nouvelle aventure, par la publication (en version bilingue et première traduction) du *Kitab al-nakhl* de l'érudite irakien du 9^e siècle Abu Hatim as-Sijistani. Le premier 'traité' spécifiquement consacré aux mots du dattier, de sa culture, de ses usages. Travail que nous conduisons au sein d'une équipe de trois personnes. (ouvrage à paraître aux Editions Notari).



Trois termes – vigne, riz et dattes - qui constituent d'importants jalons dans l'approfondissement d'une réflexion et fournissent l'ossature pour illustrer à partir d'exemples concrets un problème patrimonial de portée générale et nous conduire, enfin, à des conclusions éthiques, civiques.



Midès (Tunisie). Système oasien en cultures étagées.
Photo Claude Daussin, 2005

Thème de la rencontre, le patrimoine n'est pas une 'marotte'

« Enjeux et perspectives du paysage culturel vivant », thème emblématique à double titre :

- 1) les paysages culturels sont des objets particulièrement complexes
- 2) indépendamment de tout aspect factuel spécifique, enjeux et perspectives de ce patrimoine sont conditionnés par une approche civique et éthique.

D'où la nécessité d'une démarche hétérodoxe, comme dispositif de conjectures multiples d'une même réalité. Tandis que la monodoxie ne peut être que réductrice. De ce fait, un regard linéairement 'autopsique' (je dissèque au premier degré) doit devenir panoptique, s'élever vers des vues plus générales, citoyennes, vers des concepts. Le patrimoine n'est



de loin pas objet univoque. A chaque pas, se pose une nouvelle question, s'ouvre un nouveau débat. A chaque étape l'on voit que, désormais, l'approche du patrimoine implique des questionnements, des prolongements politiques. Le patrimoine devient donc, au-delà de tous les aspects singuliers qui le caractérisent, emblématique des défis lancés à notre société contemporaine.

La problématique du patrimoine n'est pas une 'marotte' pour seuls amateurs aussi distingués que nostalgiques. Elle s'avère résolument moderne. En cela que, face au désordre organisé du monde, sa sauvegarde, sa perpétuation, dépendra désormais d'une authentique réappropriation de ce patrimoine par une initiative citoyenne qui préférera le bien commun à la rapacité de quelque finance apatride faisant de nous non des citoyens mais des consommateurs grégaires. En effet, la conservation, la gestion du patrimoine (qu'il figure ou non sur la Liste) est également frappée de plein fouet par la crise.

A cet égard, il vaut la peine de mentionner les efforts d'imagination pour y répondre, aussi utopiques puissent-ils paraître. Inspirés par une expérience équatorienne, promus entre autres par le philosophe Bernard Stiegler : « Face aux crises économiques, sociales et écologiques, nous sommes nombreux à penser qu'il faut créer les conditions de la transition d'un monde industriel productiviste vers une économie fondée sur le partage de la connaissance en biens communs et sur des modes de production collaboratifs et contributifs. (...) Il s'agit également de repenser l'intérêt général et la solidarité comme des horizons possibles.(...) des alternatives à l'individualisme propriétaire et aux modes de gouvernance fondés sur le duopole Etat/marché. »

L'engouement pour le patrimoine, sa 'popularisation' est comme la langue d'Esopé : le meilleur et le pire ! Je renvoie sur ce chapitre à la multiplication des niches patrimoniales déjà relevées dans le contexte balinais. Source de confusion (a fortiori lorsque s'imbriquent naturel et culturel, matériel et immatériel) par défaut de vue et conception d'ensemble.

Derniers exemples en date de cette 'parcellisation' : l'émergence cet été d'une nouvelle catégorie « Earthen Cultural Landscapes » (les paysages de l'architecture en terre) et le cas, encore plus savoureux, d'un acronyme qui semble inventé le temps d'un colloque en France, en 2013,



« MINaH » (à savoir : Management of Inhabited Natural Heritage). D'ailleurs, il y a comme une surenchère, dans les termes par exemple. On ne parle plus seulement de valeur universelle, mais de VUE (acronyme pour valeur universelle exceptionnelle)...Alors que la confusion règne pour déterminer 'l'exceptionnalité' (en vertu de quelle échelle ?) et que l'on se demande s'il y a encore consensus sur la notion même d'universel.

Il serait instructif, en examinant la candidature d'un objet, dans quelle mesure la procédure d'inscription au Patrimoine Mondial se fonde sur une approche comparative d'objets analogues, suggérant une hiérarchie (p.ex. pour Lavaux, d'autres paysages viticoles, rizicoles pour Bali, etc.). Ou s'il n'y a pas une grande part d'aléatoire, de calcul à courte vue, quand ce n'est pas de pressions diplomatiques en coulisse.

Précisément, le déclic en ce qui me concerne, en 1999, s'est fait sur une base comparative. Et en vertu du principe de proportionnalité cher aux Helvètes : si l'on veut promouvoir Aletsch (le glacier), pourquoi pas Lavaux ?

Corollairement, il faut bien poser les enjeux d'un regard interne et/ou externe sur un même patrimoine (ce que nous tenons pour tel peut différer selon le point de vue).

Allant même jusqu'à relativiser la notion d'authenticité (encore un paradigme à interroger) chère à la Convention de Nara et à diverses autres considérations normatives.

Ici comme ailleurs, indépendamment des mots et des modes, se pose la question fondamentale de l'intention. Le système oasien de Gabès, en Tunisie (pour ne rien dire de Djerba, sérieusement 'dépatrimonialisée' avant toute candidature), est un bel exemple d'objet figurant sur la Liste indicative, sans qu'il y ait véritable intention et alors qu'il est déjà passablement dégradé.

A défaut donc d'intention vraie, authentique, notre époque affectionne le simulacre. Le Patrimoine Mondial (au niveau des structures et des procédures) n'échappe pas à cette gangrène. Ou quand la forme prend sournoisement le dessus sur le fond. A la manière de Pierre Boullée et des plantations d'hévéas du *Sacrilège malais*. Certaines pratiques bureaucratiques onusiennes en sont l'illustration.



La Liste du Patrimoine Mondial comprend à ce jour 1007 objets : 779 culturels et 197 naturels. 31 sont mixtes (nature/culture) et autant sont transfrontaliers. En ce moment, une petite cinquantaine figure sur la Liste en Périel. Les rizières philippines en ont été retirées en 2012 pour 'bonne conduite'. Carthage, site objectivement en péril selon l'évaluation du Centre du Patrimoine Mondial, a fait l'objet d'une délibération lors de la dernière session du Comité, ce mois de juin.



Carthage (Tunisie). Aqueduc et citernes de Maalga (en arrière-plan lotissement 'sauvage' au contact du site). Photo UNESCO-ICOMOS, 2012

Entre simulacre et langue de bois onusienne l'on n'a pas osé déclarer Carthage 'en péril' et l'on demande à l'Etat partie (selon l'expression rituelle) de présenter d'autres rapports qui seront discutés en 2016. En fait, il s'agit d'un rappel à l'ordre sur des points essentiels qui ne sont toujours pas réglés. Alors qu'ils auraient dû l'être dès la mention sur la liste indicative et conditionner l'inscription en... 1979.

Face à cette situation dégradante pour un bien « VUE » - et non quelque vestige secondaire dans une province perdue - le Comité se borne à



réclamer du papier ('l'usine à rapports' fonctionne à plein régime!). Alors qu'une inscription sur la liste 'en péril' s'impose depuis belle lurette. Le bien a tout loisir de se dégrader un peu plus d'ici-là...

Quant aux objets effectivement 'délistés' pour mauvaise conduite: le sanctuaire de l'Oryx arabe (Oman), sacrifié à l'exploitation pétrolière, en 2007, alors que Lavaux y entrait. Sort semblable, en 2009, pour la Vallée de l'Elbe à Dresde, victime d'un un projet routier.

Du paysage et des paysages culturels

Parler de paysage culturel ou anthropoïsé est quasiment pléonastique. Puisque le paysage même n'existe pas en soi mais en fonction du regard porté par l'homme. En effet un même mot, paysage, sert pour dire qu'un promeneur parcourant une forêt perçoit un « paysage » forestier ou pour désigner le « paysage » de montagnes que l'on peut découvrir de l'un de ces « points de vue » signalés par les guides touristiques. Dans les deux cas, le terme évoque la relation qui s'établit, en un lieu et à un moment donnés, entre un observateur et l'espace qu'il parcourt du regard. Au travers de ses propres filtres sensoriels et culturels, l'observateur appréhende ce qui devient pour lui un spectacle porteur de significations une 'impression' comme l'a bien dit Claude Monet. Ainsi, un paysage n'est pas un objet, mais un événement fugitif, unique.

Approche que partage Jean-Marc Besse, dans un article de 2008. Le 'sentiment paysager' « serait aussi le produit d'un moment historique, au cours duquel des morceaux d'étendue ont été découpés et isolés par l'art à l'intérieur de ce flux global qu'est la nature, pour être désignés comme des paysages. Le problème posé par le paysage, problème qui relève de l'histoire de la culture mais aussi de la métaphysique, serait celui de la possibilité laissée à l'être humain de conserver une relation avec la 'grande nature', dans la distance même qui l'en sépare et qui le définit. » Ou David Lowenthal (*Passage du temps sur le paysage*, 2008), qui montre en quoi les paysages fabriqués par les sociétés sont également porteurs des valeurs morales, des significations culturelles, ou tout simplement des manières de percevoir et d'imaginer qui sont caractéristiques de ces sociétés. Sans oublier Victor Segalen (*Peintures*, 1983) : « Mais le paysage, bien contemplé, n'est pas autre lui-même que la peau – trouée par les sens – de l'immense visage humain ».



L'UNESCO a récemment répertorié 89 sites comme 'paysages culturels' (mixtes, selon le cas), aux termes de la Convention de 1992 : « Les paysages culturels représentent les "ouvrages combinés de la nature et de l'homme" (...). Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. » Témoignant « du dynamisme spirituel et imaginaire de l'humanité. Ils font partie de notre identité collective. » De plus, « La protection des paysages culturels peut contribuer aux techniques modernes d'utilisation viable et de développement des terres tout en conservant ou en améliorant les valeurs naturelles du paysage. »

En 2012, l'UNESCO souligne le rôle du patrimoine dans la perspective du développement durable : « Les activités liées à la gestion du patrimoine culturel et naturel, en effet, sont locales par définition (c'est à dire qu'elles ne peuvent pas être délocalisées) et vertes "dans leur conception", car elles incarnent un modèle intrinsèquement plus durable de l'utilisation des terres, de la consommation et de la production, développées au fil des siècles, si ce n'est des millénaires, issues d'une lente adaptation entre les communautés et leur environnement. (...)Le patrimoine mondial est également essentiel pour le bien-être spirituel des gens grâce à ses dimensions symboliques et esthétiques très puissantes. »

Lavaux, un cas éloquent : du particulier au général

Il y a une différence fondamentale entre, d'une part, 'sacraliser' au patrimoine mondial un monument architectural ou un site archéologique, témoin d'une société, d'une civilisation disparue, qui n'a plus en soi valeur d'usage (on peut certes réactiver artificiellement l'ancienne fonction ou lui en attribuer une nouvelle), et, d'autre part, tout ce qui relève du vivant (qu'il soit naturel, culturel ou mixte). Donc intrinsèquement évolutif, jusqu'à en être défiguré parfois.

Ce qui suppose d'élaborer de nouveaux outils conceptuels pour en assurer la 'pérennité'. Puisque l'on introduit d'emblée le présent, et son futur, dans la sphère patrimoniale. Inscire un tel objet, de nos jours, c'est un peu comme si les Romains, en leur temps et en supposant qu'ils aient



élaboré un dispositif patrimonial analogue, y avaient inscrit le site d'Aventicum comme capitale de l'Helvétie romaine.



Un paysage anthropoïsé. Photo Régis Colombo, 1999

Le cas de Lavaux est particulièrement éloquent à cet égard. En vertu de ce que ci-dessus, il est déjà doublement anthropoïsé : par le regard de l'homme qui le constitue, par les activités agraires qui le modèlent. En plus :

- a) il se trouve enkysté dans un tissu densément urbanisé
- b) il est pris en tenaille par des axes ferroviaires et routiers qui le labourent tout en le constituant.

Ce n'est pas pour dire « y en a point comme nous », mais l'exemple vaudois est indéniablement hors norme ; en cela que les dispositifs de protection et conservation (grâce, entre autres mais pas seulement, aux précédentes initiatives Weber) existaient effectivement avant la candidature. Sans parler de l'excellence du dossier de candidature et des multiples projets de l'organe gestionnaire.

La campagne pour la récente votation « Sauver Lavaux III », ce printemps, est emblématique des tensions entre universel et particulier, entre global et local, entre bien public et intérêts sectoriels, entre matériel et immatériel. Ce qui démontre une fois de plus que le patrimoine n'est pas un objet sectoriel, à traiter isolément, il est emblématique des enjeux de



notre société. Nous devons donc élaborer une nouvelle synthèse d'éléments apparemment antinomiques à l'égide d'une éthique retrouvée.

Si l'on fait abstraction des instrumentalisation, dérives, joutes passionnelles inhérentes à l'exercice démocratique, le débat sur « Lavaux III » permet au moins de clarifier une confusion erronément propagée et entretenue par les médias, quand ce n'est par certains experts. Qui évoquent systématiquement tel ou tel site 'classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO'.

Or 'inscription' ne veut aucunement dire 'classement' avec la protection contraignante que cela implique. Au vrai, l'inscription consacre plutôt un contrat tacite entre 'l'Etat partie' et l'organisation internationale. Contrat qui peut être amendé (inscription sur la liste 'en péril'), dénoncé (radiation de la liste) à tout instant par l'UNESCO s'il n'est pas respecté. Sous réserve, cela va sans dire, que dans la réalité c'est bien différent... A tous les stades des procédures, les considérations patrimoniales objectives cèdent le pas à la 'diplomatie'.

Au demeurant, c'est le Conseil d'Etat vaudois, dans la brochure accompagnant la votation, qui a les mots justes : « Depuis 2007, la région de Lavaux est également inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription ne constitue pas juridiquement une protection supplémentaire, mais atteste de la qualité exceptionnelle et universelle d'un site à préserver ». La votation a indirectement posé la question du fédéralisme et des échelons de responsabilité. Source potentielle de confusion quant à 'l'autorité de surveillance' effectivement responsable aux yeux de l'UNESCO, c'est-à-dire l'Etat partie. Et il n'est pas tout-à-fait erroné de soutenir, à propos de la trop grande latitude laissée aux communes dans la gestion de leurs zones à bâtir : « la Commune ne peut être porteuse d'un mandat mondial ».

Indépendamment de la pertinence des mesures proposées par « Lavaux III », il est indéniable qu'une 'trilogie' de facteurs constitue une menace commune à tous les sites, à plus forte raison les paysages culturels.

1) La pression foncière. Fort bien symbolisée, il y a déjà quelques années, par la constatation désabusée de Mung, notre précieux guide balinais, « Once they used to grow rice, now they grow concrete ». Le même problème de constructions anarchiques se pose dans les oasis de manière



aiguë, pour ne pas parler de Carthage. Corollairement, le danger de 'gentrification' au bénéfice de résidents 'exogènes' n'ayant plus de rapport réel avec un paysage culturel vivant

2) La marchandisation de la culture et des biens patrimoniaux

3) La déferlante touristique, plus ou moins escomptée par tous les candidats comme suite logique de l'inscription.



Bamiyan (Afghanistan). Prémices d'un syndrome. Photo TV5Monde, 2012

Le patrimoine menacé par le déni d'universalité

Ce que je désigne comme le 'Syndrome de Bamiyan', à savoir la destruction des bouddhas par les talibans afghans en 2001 a ouvert une nouvelle ère dans les menaces qui pèsent sur le patrimoine : le déni d'universalité, qui met en cause la notion même de patrimoine mondial. Menaces bien plus sérieuses, toutes proportions gardées - parce qu'elles se réclament d'un radicalisme délibéré - que les outrages du temps, la négligence des hommes, ou même les dommages dus à la guerre. Il s'agit en réalité, au nom d'un impératif frauduleux (tout ce qui n'est pas musulman est *haram* et doit être détruit) d'une remise en cause de la notion d'universalité, donc de la négation du patrimoine mondial même. J'ai déjà attiré l'attention sur cette question dans un article écrit pour le portail tunisien *Kapitalis*, « Le patrimoine tunisien au péril du sectarisme » que l'on trouvera sur le site référencé.



Ces atteintes au principe d'universalité, au nom d'un relativisme culturel qui en séduit plus d'un, se cristallisent dans la querelle sur l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Querelle révélatrice de notre ambiguïté à l'égard des universaux. Bien pire, l'exclusive islamiste, qui ouvre la porte à d'autres, n'est pas une injonction abstraite ; 'idéologie' transversale, qui se veut planétaire, elle se traduit concrètement par la volonté de détruire tout ce qui ne lui appartient pas. Commémorant, le 3 mars 2011, la « tragique destruction des bouddhas », Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, se borne à constater que ces statues « ont été détruites dans le cadre du conflit dévastateur qui a touché l'Afghanistan et pour battre en brèche le pouvoir de la culture comme force de cohésion du peuple afghan. » Simulacre et langue de bois, puisque l'UNESCO n'ose pas dire que cet acte de brigandage (premier d'une sinistre série qui se continue sous nos yeux en Syrie, Irak, Mali, Tunisie et autres lieux) relève d'une idéologie nihiliste, criminelle, qui ne peut être tolérée par aucun être humain responsable, à défaut de véritable 'communauté internationale', puisqu'elle nie l'existence même du concept d'universalité.

Corollairement, la mise en œuvre du 'nettoyage culturel' (aussi violent qu'un 'nettoyage ethnique') révèle la belle hypocrisie, la perversité, des zéloteurs de la pureté. Détruire tout ce qui est antéislamique – de manière spectaculaire de préférence – relève d'un sinistre 'plan média', destiné à l'opinion mondiale tout en contribuant à 'l'édification' de peuples crédules. En catimini, l'on s'empresse de récupérer des biens *haram* dont on sait qu'ils valent une fortune chez des infidèles peu regardants, et dont la vente contribuera au financement d'activités criminelles.



Mossoul (Irak). Les manipulateurs de Dieu en 'nettoyage culturel'... pour alimenter leurs trafics. Image tirée d'une vidéo diffusée par les auteurs du forfait, février 2015

De l'immatérialité du matériel, de la mondialisation et de la marchandisation de la culture

Ce qui permet d'évoquer, par ricochet, un autre enjeu fondamental. A savoir que le statut d'objet à VUE ne doit pas obligatoirement signifier, dans une approche frontale un peu simpliste, qu'il a vocation à devenir concrètement et physiquement accessible, si ce n'est visible, à tous.

D'autre part, l'inscription sur la Liste ne constitue pas un 'label' qu'il s'agirait d'exploiter. Donc, par exemple, viser à créer un flux touristique qui menacerait à terme l'intégrité du bien (ainsi des rizières de Long Chen, en Chine, gangrénées par des hordes de visiteurs, en majeure partie nationaux, qui empêchent les cultivateurs de cultiver...).

L'inscription sur la Liste constitue certes une reconnaissance, une invitation à conserver et perpétuer un patrimoine ; assurément pas une invitation, voire une injonction, à le consommer. Autrement dit, définir, assumer et promouvoir, lorsque la conservation même du bien l'exige, l'immatérialité du patrimoine matériel. J'aime à évoquer ici une comparaison japonaise. Ce n'est pas parce que tel ou tel maître est consacré *Ningen Kokuho* (trésor national vivant), c'est-à-dire conservateur de biens culturels immatériels importants, que l'on invite chacun à se presser à sa porte ! L'objectif prioritaire est la conservation, non la promotion. A trop se donner en spectacle, la culture devient 'entertainment' ; ce qui pervertit le sens de toute démarche patrimoniale.



Huizhou, village de Hongcun (Chine). Sans commentaire... Photo Alain Viaro, 2011

La mondialisation – commencée autour de 1492 – devient, on peut désormais le dire, liberticide ; quand elle n'est pas subrepticement génocidaire. Je renvoie ici aux écrits de Fernand Braudel et, plus récemment, aux travaux de Serge Gruzinski, notamment son ouvrage *Quelle heure est-il là-bas ?* (2008).

Alors que, par le passé, la mondialisation était un moyen pour atteindre des impératifs géopolitiques, idéologiques, civilisationnels (aussi trompeur que le terme puisse paraître à nos contemporains), il est hors de doute qu'elle se prétend aujourd'hui une fin en elle-même. Au point de phagocyter les structures, la vocation des Etats, au bénéfice d'une oligarchie apatride du chaos. Pour contenir ces dérives, l'impératif éthique s'impose donc.

Le patrimoine (sa perception, sa conservation) est indéniablement emblématique – comme par une antonomase – des enjeux les plus graves et fondamentaux de notre époque. Dépassant une approche purement 'gestionnelle', qui risque de s'égarer dans le labyrinthe bureaucratique-juridico-diplomatique onusien. Le désengagement de la puissance publique en matière culturelle est devenu hélas un *topos* récurrent dans bien des pays. On peut prendre pour exemple concret le Mur d'Hadrien



(construit à l'époque romaine sur toute la largeur de l'Angleterre, face à l'Ecosse), paysage culturel à sa manière. Dans une gestion conçue principalement en termes d'exploitation touristique d'un 'label Patrimoine Mondial', le désengagement du secteur public ou parapublic peut conduire à l'effondrement du système ou à sa privatisation (ce qui n'est guère mieux !).



El Djem (Tunisie). Le patrimoine n'est pas à vendre.
Montage réalisé par le site tunisien « Nawaat », mai 2014

Pour une nécessaire éthique du patrimoine

En Europe, la puissance publique n'hésite plus à brader le bien commun pour renflouer des caisses en bonne partie vidées par sa propre imprévoyance, quand ce n'est pas de l'impéritie. En parallèle à ces opérations de vente directe, il y a ce que j'appellerais les 'ventes indirectes'. A savoir, céder la gestion de monuments ou sites patrimoniaux à des mandataires privés (moyennant la fiction d'un bail emphytéotique) – autrement dit les aliéner de la libre jouissance citoyenne. Comportement d'Etats lobotomisés qui ont 'perdu la boule' et toute notion de fonction régaliennne.

Osons donc les questions hétérodoxes. Lorsqu'en 1989 le politologue américain Francis Fukuyama publie son article « The End of History ? » (prolongé par un livre, en 1992), il suscite un débat planétaire. Paradoxalement, puisque l'on invoque Clio, j'y vois un exemple flagrant de présentisme réducteur (par rapport à une actualité que l'on ne



pouvait, ni ne peut encore, mettre en perspective). Bien au contraire tout, dans l'évolution récente, depuis la chute du Mur de Berlin, nous confronte à un retour de l'Histoire. Qu'il s'agisse des comptes mal soldés de la Première Guerre Mondiale, de la 'Russie éternelle' ou des hordes nihilistes qui prétendent revenir au 7^e siècle.

Je préfère de loin me référer au Paul Valéry de la *Crise de l'esprit* (1919) lorsqu'il écrit « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles ». J'ai de plus en plus la conviction que si nous vivons effectivement une 'fin', il s'agit de la fin d'un cycle. Est-ce la fin [du siècle] des Lumières ? Ou encore, le temps des Lumières va-t-il succomber à la perversion de ses propres postulats, conduits jusqu'à un absurde régressif et délétère ?

Il convient, par une déconstruction analytique, une réflexion et une action lucides, par un réel engagement collectif, d'essayer d'infléchir l'avenir. Que sera, ou ne sera pas, le 21^e siècle ? La fameuse citation malrucienne, invoquée de manière apocryphe selon un témoin, vient à point. André Malraux n'a pas dit « Le 21^e siècle sera religieux ou ne sera pas » mais « sera mystique ou ne sera pas ».

Quant à moi, j'ai envie de paraphraser en remplaçant à mon tour mystique par éthique. A cette aune, le siècle est plutôt mal parti pour 'être' !

Le pays de Ramuz dialogue avec le monde : vers la « Confrérie des Terrasses » ?

Ayant exploré les ambivalences, les malentendus, les contradictions du système patrimonial actuel, emblématique de la confusion de nos sociétés, je conclus à l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre une éthique du patrimoine, des paysages culturels, fondée sur l'intention. Je conclus aussi, suivant en cela Ramuz, de partir du particulier de notre Lavaux pour atteindre plus sûrement au général, en regardant l'avenir.

A un lustre de la prochaine Fête des Vignerons (2019), et alors que mon idée a germé lors de la précédente (1999), je relance solennellement l'idée d'une « Confrérie des Terrasses », au sein de laquelle se reconnaîtraient et dialogueraient les multiples visages du monde. Non en vertu des lois du marché, mais au nom d'un patrimoine partagé et enrichi par le regard que chacun porte sur le patrimoine de l'autre. Un peu à



l'image de cette « Confrérie des Rizières » virtuelle que j'ai convoquée dans mes essais balinais.



Djebel Haraz (Yémen). Vers la « Confrérie des terrasses » ? Photo Tomek.

Ces terrasses et d'autres, inscrites ou non sur la Liste du Patrimoine Mondial, qui s'égrènent tout autour de la planète – de la Chine au Pérou, en passant par le Yémen, l'Europe, le Maroc ou le Cap Vert – dans la diversité de leurs cultures matérielles et immatérielles. Exigence d'universalité bien comprise, qui correspond d'ailleurs aux divers glissements conceptuels que le Patrimoine Mondial a connu au cours des dernières décennies : la mixité nature/culture, le binôme matériel/immatériel, les objets transfrontaliers.

L'exemple emblématique, quasi paroxystique, en est la candidature de l'œuvre de Le Corbusier. Relancée par la France en ce moment même, la candidature porte sur dix-sept sites, répartis dans sept pays, « représentative du caractère universel de l'œuvre de Le Corbusier et de sa contribution au mouvement architectural moderne ».



Evolution qui nous conduit tout naturellement à des pratiques transversales, thématiques. Un local qui s'insère dans le global par un dialogue multilatéral d'acteurs concernés (sans la lourdeur de structures internationales établies, en partie dénaturées). Acteurs qui mettent en évidence la diversité du monde en amont (c'est-à-dire avant l'inscription sur la Liste) ou, mieux encore, en aval (c'est-à-dire dans la conservation et la gestion des sites).

Quelle belle perspective que la singularité des terrasses de Lavaux 'consacrées' par le Patrimoine Mondial nous permette d'exalter la diversité de l'ensemble dans lequel elles s'insèrent. L'identité « qui est comme la dernière chance de la diversité du monde, c'est-à-dire du monde même ». Et qu'au lieu de fuir dans le conformisme niveleur - paradoxalement porteur d'autres déflagrations - chacun puisse se redécouvrir et s'assumer par la reconnaissance de l'Autre dans l'indispensable dialogue des diversités.

Stéphane Goël soulignait, dans le projet de documentaire pour le « Dialogue des Terrasses » : « Nous dresserons le portrait d'un groupe d'hommes et de femmes [les vigneronns de Lavaux] qui ont décidé de se mettre en danger, avec l'espoir que la confrontation avec l'ailleurs leur permettra d'apprendre à mieux se connaître eux-mêmes. » Il s'agit d'avoir toujours en tête que la nature et l'humain sont indissociables si nous voulons un monde habitable, tout en nous invitant à la contemplation dans le vrai sens du mot.

© Marc-Antonio Barblan, septembre 2014

Divers essais d'intérêt patrimonial peuvent être consultés par ce lien
<https://independent.academia.edu/MarcAntonioBarblan>